



France 3 éditions ICI Paris Île-de-France Préavis de grève

Il y a une semaine, les équipes de la rédaction de PIDF apprenaient leur éviction du studio D et de la régie qui lui est dédiée. Ce plateau et cette régie doivent être alloués aux éditions de France Info. En échange et pour 3 mois à partir du 24 mars 2026 les JT de PIDF auront lieu au CDE (Centre de Diffusion et d'échanges 5ème étage). Ensuite, à partir de la mi-juin les éditions de PIDF devront partager un plateau virtuel (studio F et régie 5) avec le pôle outre-mer.

La qualité de la mise à l'antenne des éditions de PIDF ainsi que les conditions de travail des personnels vont être considérablement affectées par ces changements. Le CDE est un centre de diffusion uniquement utilisé en cas d'urgence pour des mise à l'antenne « dégradées » lors de conflits sociaux ou de problèmes techniques impactant les régies habituellement utilisées.

Le CDE n'est pas et ne peut-être une solution, même transitoire, pour PIDF, il en va de l'image de l'actualité régionale, ainsi que de la santé des salariés amenés à travailler plusieurs mois dans des conditions dégradées.

Quant au partage d'un plateau virtuel (studio F et régie 5) avec le pôle outre-mer, il dénote clairement du **manque de considération de FTV vis-à-vis de l'information régionale et ultra-marine** qui deviendront donc les seules entités du siège sans plateau dédié.

C'est pourquoi le SNJ appelle les salariés de Paris Île-de-France à se mobiliser pour défendre leurs conditions et leur outil de travail.

Le SNJ revendique un moratoire sur le projet jusqu'à la remise du rapport d'expertise demandé par le CSE Central le 11 février 2026 et qui doit être mis en œuvre par le cabinet Syndex.

Afin d'obtenir satisfaction le SNJ appelle l'ensemble des personnels à cesser le travail de 19h00 à 19h59 à partir du lundi 2 mars 2026 à 0 h 00 pour une durée illimitée.

Paris, le 19 février 2026

Pour le SNJ FTV

Abdelaali Joudi

Délégué Syndical

Abdelaali Joudi ds SNJ


Pour la direction

Nécessaire le 20/02/26
à 14h10
avec les recours
d'usages
